

Décembre 2013

Table des matières

Page	Contenu
2	Convocation et tractanda
3	Le mot du Conseil communal
4 - 7	Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013
8	Rapports de la commission financière et de l'organe de révision
9 - 10	Budgets de fonctionnement et d'investissements 2014 - Commentaires
11	Charges nettes par fonction
12	Budget de fonctionnement 2014
13	Contrôle des dépenses d'investissement
14 - 18	Budget d'investissement 2014
19 - 29	Information officielles
30 - 38	Informations générales
39 - 40	Notes



Convocation

Les citoyennes et citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**Lundi 9 décembre 2013 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Gare de Grolley**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013
2. Budget 2014
 - 2.1 Compte de fonctionnement
 - 2.2 Compte d'investissement
 - 2.2.1 Véhicule édilitaire
 - 2.2.2 Ecole - tableaux interactifs
 - 2.2.3 Quartier Fin du Chêne - mise en séparatif - crédit d'étude
 - 2.2.4 Assainissement de la ciblerie du stand de tir
 - 2.2.5 Installations de chauffage - crédit complémentaire
3. Transfert de la route des Thurlings au domaine public communal
4. Approbation du règlement sur le droit de cité communal
5. Approbation de la modification des statuts de l'association des communes de la Sonnaz pour le Service Social Régional
6. Commission d'urbanisme – élection d'un membre
7. Informations du Conseil communal
8. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013 ne sera pas lu étant donné qu'il est intégralement publié dans ce bulletin et qu'il est à votre disposition à l'administration communale.

Le Conseil communal



Le conseil communal doit déterminer la plus-value qu'apporterait une fusion à notre village.

Dans le cas où une fusion serait intéressante, il doit déterminer le périmètre de la future commune.

Deux scénarii sont possibles.

Le premier consisterait à fusionner les cinq communes situées au nord du district, c'est-à-dire Grolley, Belfaux, La Sonnaz, Autafond et Ponthaux. Si cette variante correspond au plan du Préfet de la Sarine adopté par le Conseil d'Etat, elle se heurte actuellement aux coûts entraînés par l'adhésion automatique de la nouvelle commune à l'agglomération.

Ce choix serait onéreux sans un financement différencié de l'agglomération composée d'un périmètre à deux cercles. Une telle fusion permettrait tout de même de professionnaliser certains services techniques liés aux dicastères des constructions, de l'eau, de la gestion des bâtiments et des routes. L'administration sur un seul site permettrait d'optimiser certains coûts comme le parc informatique. Une union de cinq communes serait certainement une fusion « administrative » plus qu'une fusion « culturelle » ou « identitaire ».

La seconde possibilité, consisterait à fusionner avec une seule commune proche, notamment Ponthaux. Les deux communes ont en commun plusieurs associations ainsi que la gestion des réseaux d'eaux claires et usées. De plus, elles sont géographiquement très proches.

A ce jour, le conseil communal a décidé de ne fermer aucune porte. Il attend de l'Etat une vision claire concernant le financement de l'agglomération et étudie les points importants découlant d'une éventuelle fusion avec la commune de Ponthaux. D'ailleurs, il n'est pas exclu que ces deux variantes soient successives.

Les réponses nécessaires à un positionnement du conseil communal de Grolley et celui des communes voisines devraient être apportées au plus tard au début 2014.

Dans cette attente, nous profitons de ce message pour vous souhaiter, chères Citoyennes et chers Citoyens de Grolley, nos meilleurs vœux de fin d'année et remercions tout le personnel communal pour le travail effectué.

Le Conseil communal



1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012 n'est pas lu. Il a été publié dans le bulletin communal, sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012 est soumis au vote de l'Assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

2. Comptes 2012

M. Christian Ducotterd rappelle à l'Assemblée que les comptes sont publiés sous forme résumée dans le bulletin communal et donne la parole à M. David Buchs.

2.1. Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2012 laisse apparaître un **bénéfice de CHF 194'756.97** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 103'238.

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2012, sans imputations "internes", s'élève à 6.3 millions, ce qui est relativement stable par rapport à l'année 2011. Par contre, les recettes évoluent favorablement de 4%.

L'analyse de la répartition des charges par nature permet de constater que les charges dites liées représentent 57% des charges totales et sont supérieures de + CHF 7'978 (+ 0.24 %) par rapport aux prévisions communiquées par les différents services lors de l'élaboration du budget.

Au vu de ces chiffres, les estimations communiquées lors de l'élaboration du budget étaient relativement correctes. Il sied de relever l'augmentation des charges liées de + 7.35% par rapport aux comptes 2011.

Intérêts des dettes:

En 2012, les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts représentent CHF 53'436. Cette différence de - 14.79% s'explique principalement par des liquidités en suffisance et, par conséquent, de n'avoir pas eu recours aux limites de crédit. Ceci n'a toutefois pas permis d'empêcher l'augmentation de l'endettement qui s'élève à CHF 623.-/habitant au 31 décembre 2012, contre CHF 532.-/habitant en 2011 en raison d'une baisse des liquidités.

Les autres charges de fonctionnement ont été contenues dans les limites du budget.

L'estimation des recettes des impôts ordinaires est supérieure aux prévisions arrêtées au budget 2012. Ce bon résultat s'explique par un complément d'impôts sur le revenu des personnes physiques et morales pour les années 2010 et 2011 et comptabilisé effectivement dans l'exercice 2012. Le total des impôts ordinaires se monte ainsi à CHF 4'076'896.

L'encaissement des impôts irréguliers et autres impôts laisse également apparaître un excédent de produits de CHF 99'038 par rapport au budget. Les principales variations se situent au niveau de l'encaissement de la contribution immobilière, de l'impôt sur les gains immobiliers et plus-values ainsi que sur les droits de mutation.

2



Commune de Grolley

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2013

A 20h00, M. Christian Ducotterd, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare l'assemblée ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Comme les noms et prénoms des intervenants figurent au procès-verbal, il prie les citoyens d'énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

M. Christian Ducotterd indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, dans le bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, sur le site internet et par affichage au pilier public.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, cette assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est fréquentée par 66 personnes dénombrées par Mme Karine Ballaman, M. Patrick Ottet, M. Roland Gisler, M. Louis Pauchard, nommés scrutateurs.

Sont excusés : M. Marc Brühlart, Mme Joëlle Pernot Goyette, Mme et M. Sandra et Christian Racordon, M. Jean-François Gummy, M. Sanzio Ambrosini, M. Philippe Siffert, M. Jean-Pierre Lauber, Mme et M. Monique et Gérard Repond.

M. Christian Ducotterd présente à l'Assemblée communale les nouveaux conseillers élus, M. Antoine Chardonnens et M. Nicolas Gauderon.

Comme aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour présenté est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2012

2. Comptes 2012

2.1. Comptes de fonctionnement

2.2. Comptes d'investissement

3. Présentation du budget d'investissement pour la réfection du toit de l'école

4. Délégation de compétence - constitution d'un droit d'emption

5. Vente de terrain communal en zone industrielle

6. Association de la piscine de Courtepin - modification des statuts

7. Informations du Conseil communal

8. Divers

1



3. Présentation du budget d'investissement pour la réfection du toit de l'école

La réfection du toit de l'école, construite en 1972 et agrandie en 1991, était prévue dans la planification financière en 2014.

Cet automne, des entrées d'eau ont été constatées vers les puits de lumière, dans les angles et sur les bords des retours. Une réparation de fortune par les employés communaux n'a pas suffi, d'autres ruptures de l'étanchéité ont été constatées.

Une réparation partielle n'est pas possible en raison des tensions de l'étanchéité qui agissent sur l'ensemble du toit.

Lors des travaux, une isolation complémentaire sera posée afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Cette amélioration devrait être subventionnée par la Confédération et le Canton de Fribourg ce qui aura pour effet de diminuer les coûts globaux de la réfection du toit de l'école.

Afin d'éviter des dégâts plus importants au bâtiment et au mobilier, améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment ainsi que de garantir des activités d'enseignement dans les meilleures conditions, le conseil communal propose à l'assemblée de procéder à la réfection du toit de l'école pour un montant de CHF 80'000.-.

Pour information, les budgets prévus pour la réfection de la salle de gymnastique et de l'édilité, présentés lors de l'assemblée communale de décembre 2012, devraient être diminués de moitié en raison des subventions mentionnées précédemment.

M. Christian Ducotterd demande à Mme Anne Siffert de se récuser étant donné que les offres ont été demandées et que l'entreprise Dantan-Siffert a été consultée.

La parole est donnée à la commission financière (cf. rapport annexé).

La parole n'étant pas demandée, le budget de crédit d'investissement pour la réfection du toit de l'école est soumis au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 64 voix.

4. Délégation de compétence - constitution d'un droit d'emption

Le conseil communal ayant fait part aux CFF de son intention d'acheter la parcelle art. 939 RF, un droit d'emption a été signé pour une surface de 3'680 m².

La commune de Grolley pourra acheter ce terrain dans un délai de 10 ans, mais au plus tôt au terme des travaux de modernisation de la gare. Le montant de l'acquisition s'élève à CHF 300'000.-, indexé à l'indice suisse des prix à la consommation, avec une majoration maximale de CHF 9'000.-, soit un prix maximum de CHF 84.-/m².

En cas de vente de ce terrain par la commune à un tiers durant la période de validité du droit d'emption, la moitié du gain dépassant le prix d'achat par la commune sera versée aux CFF.

4

Le compte général « Débiteurs SCC » (CHF 1'764'373) regroupe l'ensemble des postes ouverts impôts facturés, échus au plus tard le 30 avril 2013. Le poste général « Débiteurs » (CHF 1'586'698), comprend, entre autre, la contribution immobilière 2012 (CHF 341'781), le solde de l'eau 2012 (CHF 149'701), les taxes ordures/non pompier/chiens 2012 (CHF 116'055), l'acompte de la BLA pour la centrale de chauffe (CHF 756'000) ainsi que les diverses factures & permis de construire (CHF 237'373).

A noter, l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 10'000, soit CHF 259'589 au 31.12.2012 ainsi que les amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 232'795 sur cet exercice.

Le compte « Immeubles et terrains à bâtir » présente un solde négatif de CHF 516'215 en raison du montant de la vente des terrains Village Sud et de la zone industrielle supérieur aux investissements effectués pour l'équipement des terrains. En accord avec le Service des communes, ce gain sera intégré dans les comptes dès que la somme exacte du coût des investissements sera connue.

La lecture des comptes 2012 nous confirme qu'une gestion attentive des dépenses est à maintenir.

En ce qui concerne les comptes d'investissements, ils ne feront pas l'objet d'un préavis ou rapport spécifique de la commission financière. La révision effectuée par la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA comprend, outre le bilan et les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements 2012.

M. Christian Ducotterd remercie M. David Buchs de sa présentation et donne la parole à la commission financière qui lit à l'assemblée communale son rapport ainsi que celui de la société Multifiduciaire Fribourg SA (cf. rapports annexés).

M. Christian Ducotterd donne la parole à l'assemblée qui n'a ni question, ni remarque.

L'Assemblée communale approuve les comptes de fonctionnement à l'unanimité.

2.2. Comptes d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2012 à CHF 1'070'324 et celui des recettes à CHF 135'098, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de CHF 935'226.

Les décomptes finaux des objets suivants ont été arrêtés au 31.12.2012

- l'assainissement du passage à niveau de la route de la Cherna
- l'assainissement de l'éclairage public
- l'assainissement du cimetière

Dans l'ensemble, les budgets d'investissement ont été respectés. A noter que le léger dépassement de l'éclairage public est totalement compensé par le versement d'une subvention supérieure de CHF 5'836 aux prévisions.

M. Christian Ducotterd remercie M. David Buchs et donne la parole à l'Assemblée communale qui n'a ni question, ni remarque.

L'Assemblée communale approuve les comptes d'investissement à l'unanimité.

3



L'utilisation du terrain par la commune sera possible dès la fin des travaux prévus à la gare, mais au plus tôt au 1^{er} janvier 2015.

Ce terrain pourrait servir à la construction d'un bâtiment communal ou le conseil communal pourrait contacter un investisseur. Cependant, certaines prestations pour les villageois comme par exemple, une pharmacie, une boulangerie, dentiste seront demandées par le conseil communal. A ce jour, la faisabilité est à vérifier.

Il est important de relever que l'approbation de l'assemblée communale sera nécessaire pour l'achat définitif de ce terrain. Le conseil communal demande à l'assemblée la délégation de compétence afin d'inscrire au registre foncier le droit d'emption déjà signé.

La parole n'étant pas demandée, la délégation de compétence pour la constitution d'un droit d'emption est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte avec 55 voix.

5. Vente de terrain communal en zone industrielle

L'entreprise Winiger Frères Sàrl a l'intention de s'agrandir et souhaite acquérir une surface supplémentaire de 2'125 m² en plus de surface de 3'000 m² où se situe leur atelier.

Dans un premier temps, cette surface sera utilisée pour y parquer des véhicules puis y construire une nouvelle halle nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise.

Cette vente sera liée à certaines contraintes. En effet, le conseil communal devra donner son accord en cas de revente de ce terrain à un particulier et le siège de l'entreprise devra être maintenu sur la commune de Grolley.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la vente de terrain pour un montant de CHF 90.-/m².

La parole n'étant pas demandée, la vente de terrain communal en zone industrielle est soumise au vote de l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

6. Association de la piscine de Courtepin - modification des statuts

En raison du retrait de la commune de Corminboeuf dans ce projet, la modification des statuts de l'association de la piscine de Courtepin doit être approuvée par l'assemblée.

L'article premier est modifié comme suit : la commune de Corminboeuf est supprimée de la liste des membres de l'association.

Désormais, l'engagement hors bilan s'élèvera à CHF 271'276 au lieu de CHF 200'836.

A ce jour, trois communes ont déjà accepté cette modification.

La commune de Granges-Paccot qui, dans un premier temps, voulait devenir cliente de l'association sans adhérer à l'association a changé d'avis pour consolider cette dernière et ainsi assurer la pérennité du fonctionnement de la piscine.

Le conseil communal de Grolley fera partie du comité de direction de la future Association de la piscine de Courtepin.

La parole n'étant pas demandée, les statuts de l'association de la piscine de Courtepin tels que présentés sont soumis au vote de l'assemblée qui les accepte avec 64 voix.

7. Informations du conseil communal

Accueil extrascolaire (ci-après AES)

M. Bruno Hayoz informe l'assemblée de l'ouverture des portes de l'AES lors de la rentrée scolaire 2013 grâce au travail des 12 membres de la commission constituée à cette fin. La Montgolfière, école maternelle, a modifié ses statuts afin d'intégrer l'AES à leurs prestations. A ce jour, l'AES dispose de locaux pour une année de transition au moins. Le règlement interne de la structure est rédigé et les inscriptions ont été envoyées cette semaine. L'autorisation définitive du Service de l'enfance et de la jeunesse est attendu tant pour les locaux que les tarifs.

Les plages horaires sont encore à déterminer selon les inscriptions. L'engagement du personnel et l'aménagement des locaux sont encore à effectuer afin qu'ils répondent aux normes minimales pour un AES.

Une discussion est ouverte avec la Paroisse afin d'implanter l'AES dans leur bâtiment en construction « La Résidence ».

Salle communale

M. David Buchs rappelle qu'en décembre 2012, Mme Sandra Racordon avait informé l'assemblée de la demande du Service des biens culturels (ci-après SBC) de modifier certains points du projet, ce qu'a fait le bureau Perriard architectes Sàrl. Au moins d'avril, un nouveau préavis du SBC a été communiqué et après discussion de la commission et avec l'accord du conseil communal, le projet a été renvoyé au SBC afin qu'il reconsidère leur position étant donné que la plupart de leurs remarques ont été suivies ; remarques qui ont permis d'aboutir à un projet dont l'intégration de la salle avec le bâtiment de l'Auberge de la Gare est parfaite.

En conclusion, le but de la commission de bâtisse ainsi que du conseil communal est de présenter à l'assemblée un projet préavisé favorablement par tous les services du canton.

Giron des jeunes

M. Antoine Chardonnet rappelle à l'assemblée les animations prévues au mois de juin 2013 en raison du giron des jeunes Sarinoises organisé par la société de jeunesse de Grolley qui profite ainsi de célébrer son 50^{ème} anniversaire.

Cette manifestation accueillera non seulement un public extérieur à la commune mais permettra aux habitants de Grolley de se rassembler pour les joutes inter-quartiers puis la semaine suivante pour le 18^{ème} giron des jeunes du mercredi soir au dimanche soir 30 juin, rassemblant ainsi, selon l'estimation du comité d'organisation, 20'000 personnes.

Le conseil communal tient à remercier le comité d'organisation pour le travail sérieux et professionnel fourni et souhaite que la manifestation soit un réel succès.



Fusions

M. Christian Ducotterd informe l'assemblée de la future présentation aux citoyens prévue au mois de juin dans le cas où celle-ci n'est pas reportée ce qui est le cas dans d'autres communes étant donné que la situation n'est pas assez claire pour procéder à une présentation par la Préfecture de son plan de fusion.

En ce qui concerne Grolley, la commune se trouve devant deux options :

- La première consiste à une fusion avec les cinq communes, soit Autafond, Belfaux, La Sonnaz, Ponthaux et Grolley. Les conseils communaux se sont rencontrés à plusieurs reprises et le problème rencontré dans cette fusion est l'Agglo. En effet, le coût engendré pour les communes non membres de l'Agglo qui souhaiteraient fusionner avec une commune membre est élevé. Une solution est à trouver, raison pour laquelle le 15.05.2013, les conseils communaux concernés, la Préfecture et la Direction de l' DIAF se sont rencontrés.
- La seconde option, actuellement en phase de discussion, est de savoir quels sont les vœux et les avantages dans le cadre d'une fusion avec la commune de Ponthaux.

Les communes du canton ont un délai au 15 juin 2015 afin de déposer un projet de fusion et ainsi obtenir les subventions de l'Etat.

En conclusion, soit une proposition de fusion à 5 sera présentée avant 2015 ou une éventuelle fusion avec Ponthaux. A ce jour, il n'est pas possible de communiquer plus d'information, le conseil communal n'en disposant pas.

8. Divers

M. Francis Kolly remercie le conseil communal et les employés communaux de tout le travail effectué. Il souhaite relever qu'il est contre les fusions qui ne sont, à son avis, que des charges financières supplémentaires pour les communes.

M. Francis Kolly regrette que les employés de la déchetterie refusent de prendre des déchets à la déchetterie sous prétexte que l'objet en question pourrait être déposé dans un sac taxé de 60 litres et si le conseil communal maintient cette politique, il demande que la taxe soit revue à la baisse.

M. Raphaël Clément l'informe qu'aucun changement n'a été effectué en ce qui concerne les déchets pouvant être déposés dans un sac taxé de 60 litres.

M. Gabriel Marmy est d'avis que les matériaux utilisés pour le jardin du souvenir sont de mauvaise qualité et regrette cet état de fait.

M. Michel Pochon demande si le bâtiment de la gare sera maintenu lors de la modernisation de la gare CFF.

M. Henri Lanthemann répond que les CFF ont prévu de démolir le bâtiment pour des raisons de sécurité : l'espace est trop restreint et l'arrivée en gare des trains plus rapide.

M. Romain Collaud – président du comité d'organisation du 18^{ème} giron des jeunes sarinoises – invite les citoyens à l'apéritif villageois du 23 juin 2013. Il rappelle que la route cantonale sera fermée de 10h00 à 12h00 lors du cortège qui débutera à la route du PAA et

se terminera sur la place de la fête à la zone sportive. Des instructions précises sont données dans le bulletin d'information communal mai 2013.

Il remercie le conseil communal pour la collaboration et rappelle que tous les bénévoles sont les bienvenus.

M. Christian Ducotterd remercie la jeunesse du travail effectué à ce jour. Le concept de sécurité est excellent ainsi que le programme proposé. Le conseil communal leur souhaite de belles festivités.

M. Christian Ducotterd rappelle la démission de Mme Sandra Racordon et M. Stéphane Progin. Le conseil communal tient à les remercier du temps passé pour la collectivité souvent au dépend de leur vie privée ; en particulier dans cette période où l'individualisme prend de plus en plus d'ampleur. Il est remarqué que les personnes s'engageant le sont souvent tant au niveau professionnel qu'associatif, ce qui rend la tâche plus difficile.

M. Christian Ducotterd remercie **Mme Sandra Racordon**, excusée ce soir. Des remerciements tout d'abord pour son engagement à la commission culturelle durant plusieurs années, puis dans son mandat de conseillère communale dès le mois de juin 2010 en fournissant un excellent travail, faisant preuve de pragmatisme et de volonté afin de mener à bien ses dossiers. Mme Sandra Racordon s'est toujours engagée avec conviction.

M. Stéphane Progin a rejoint le conseil communal en 2001 en représentant de l'ancienne commune de Corsalettes. Son investissement pour le social et les personnes en difficultés lui a certainement permis de voir différemment une tranche souvent marginalisée de la société et de voir la misère parfois où l'on ne l'attend pas. Le conseil communal le remercie pour le travail accompli.

Finalement, **M. Christian Ducotterd** remercie et félicite **M. Laurent Corninboeuf** pour les 10 années de service au sein de la commune.

A 20h57, **M. Christian Ducotterd** clôt l'assemblée en remerciant les citoyennes et les citoyens de leur participation. Il invite chacun à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

Christian Ducotterd

La Secrétaire

Priska Maillard

Grolley, le 29 mai 2013



Assemblée communale du 16 mai 2013

Rapports de la commission financière et de l'organe de révision



Commission financière
1772 Grolley

RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES 2012 A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU JEUDI 16 MAI 2013

Les comptes de la commune de Grolley bouclent avec un bénéfice de CHF 194'757.- alors que le budget prévoyait une perte de CHF 103'238.-

Conformément à la loi sur les Communes et au mandat qui lui a été confié, la commission financière a délégué, sur acceptation de l'assemblée communale, la vérification des comptes à la société de révision « Multifiduciaire Fribourg SA ».

Nous vous donnons lecture du rapport de l'organe de révision (cf rapport annexé).

Sur la base du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'approuver les comptes.

La secrétaire :

Christelle Ambrosini

Le président :

Stéphane Niklaus

Membre de la commission : Delphine Tinguely

16.05.2011

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL COMMUNAL ET À LA COMMISSION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE GROLLEY

En notre qualité d'organe de révision et selon l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan et annexe) de la **Commune de Grolley** pour l'exercice arrêté au 31.12.2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance, selon les art. 98a et 98b de la LCo.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Sur la base des vérifications effectuées, nous sommes en mesure d'attester que :

Les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communes ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total du bilan de CHF 9'656'449.88 ainsi qu'un bénéfice de CHF 194'756.97.

Multifiduciaire Fribourg SA

Marc BAUDIN
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Grégory Jeckelmann
Réviseur agréé

Fribourg, le 6 mai 2013
M.BAUDIN/en/GRO/2012

Multifiduciaire Fribourg SA • www.multifiduciaire.biz • info@multifiduciaire.biz
Fribourg: Rue Faucigny 5 • Case postale 240 • CH - 1705 Fribourg • Tél. ++41 (0)26 425 53 33 • Fax ++41 (0)26 425 53 30
Bulle: Avenue de la Gare 9 • CH - 1630 Bulle • Tél. ++41 (0)26 913 01 60 • Fax ++41 (0)26 913 01 69



■ Préambule

Vous trouverez, ci-après, une présentation résumée du budget de fonctionnement pour l'année 2014 avec les chiffres comparatifs du budget 2013 et les comptes de l'année 2012. A noter que la présentation complète du budget est disponible sur demande auprès de l'administration communale et/ou par e-mail à l'adresse commune@grolley.ch.

Selon les principes budgétaires en vigueur, le budget que nous vous soumettons prend en considération toutes les charges et produits prévisibles portés à notre connaissance lors de l'élaboration de celui-ci.

■ Commentaires généraux

Avec des charges de CHF 7'301'941 et des revenus de CHF 7'075'112, le résultat du compte de fonctionnement prévisionnel affiche **un excédent de charges ou perte qui se monte pour l'année 2014 à CHF 226'829**, soit 3.63% du total des dépenses de fonctionnement avant imputations internes (limite légale selon art. 87 al. 3 LCo à 5%).

■ Budget de fonctionnement

Comparé au budget 2013, les charges totales sont supérieures de +0.06% (+2.89% par rapport aux comptes 2012).

● Recettes fiscales

L'estimation du produit fiscal de l'an prochain se base sur les contribuables de notre commune au 31 octobre 2013.

Comparativement à la statistique cantonale qui prévoit un accroissement global de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de +6.0% entre les années 2011 et 2014, le budget communal 2014 tient compte d'un « potentiel » de 1.65% par rapport au budget 2013. L'état actuel des comptes démontre que ce dernier sera vraisemblablement supérieur aux prévisions.

Service de la dette

Le service de la dette communale (intérêts et amortissements) se monte à CHF 399'294 (budget 2013 - CHF 403'432). Les dépenses consacrées à la rémunération des emprunts, dont le taux d'intérêts moyen est de 2.122%, absorberont en 2014 CHF 53'570.

● Conclusion et perspectives

Pour faire face à la constante évolution des charges liées +192'350 ou +5.58%, le Conseil communal demeurera vigilant et maintiendra **une gestion attentive et prudente des dépenses communales**.

Malgré l'introduction de la péréquation financière intercommunale adoptée par le Conseil d'Etat le 7 octobre 2013, l'équilibre financier du budget 2014 n'est pas atteint. Cette péréquation, scindée en ressources et besoins, devrait se traduire par un apport de CHF 335'773, à raison de CHF 255'265 pour les ressources et de CHF 80'508 pour les besoins.

L'analyse de la planification financière 2013-2018, dont vous trouverez quelques extraits sur les pages suivantes et qui intègre les effets de la nouvelle péréquation financière ainsi que les charges induites du programme d'investissements de la législature 2011 - 2016, fixera les limites de nos moyens financiers.

■ Investissements

Le montant total des investissements bruts est estimé à CHF 628'900. Après déduction faite des subventions et des autres revenus, les investissements nets à charge de la commune se montent à CHF 472'200.

✓ Tableaux et graphiques

Avant ces budgets annuels, vous pouvez prendre connaissance du tableau des charges nettes par fonction.



Les principales variations entre les budgets 2013 et 2014 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

	Budget 2013	Budget 2014	Différence
● Rendement fiscal et autres impôts	4'727'680	4'870'610	+ 142'930
➤ Impôts ordinaires	3'932'000	4'075'000	+ 143'000
➤ Impôts irréguliers	130'000	130'000	0
➤ Autres impôts	665'680	665'610	- 70

■ **Autres charges** (sans prélèvement aux réserves)

Achat de machines et mobilier	+ 18'950
Frais de location et licences informatiques	+ 9'200
Participation aux frais d'utilisation de la piscine de Courtepin	+ 5'800
Subvention accueil extra-scolaire	+ 23'000
Assistance directe	- 9'000
Achat outillage et matériel	- 12'050
Entretien des installations et équipement (eau potable)	+ 10'400
Entretien des installations et équipement (eaux usées)	+ 11'065

■ **Charges liées**

Cycle scolaire obligatoire – Salaires des enseignants	+ 34'600
Participation au Cycle d'orientation	+ 11'980
Participation à la formation spéciale	+ 11'070
Participation communale aux soins spéciaux	+ 45'320
Institutions spécialisées pour personnes handicapées/inadaptées	+ 16'550
Participation aux services sociaux spécialisés	+ 27'940
Participation au service social régional	+ 16'630





Où va l'argent de nos impôts ?

Charges nettes par fonction

Nbre d'habitants au 31.10.2013

=> 1'883

	Budget 2014	Charges nettes		Comptes 2012
	Charges	%	par habitant	par habitant
0. Administration	401'424	7.9	213.--	192.--
1. Ordre public	56'100	1.1	30.--	30.--
2. Enseignement & formation	2'305'384	45.2	1'224.--	1'120.--
3. Culte, culture et loisirs	318'691	6.3	169.--	170.--
4. Santé	620'750	12.2	330.--	293.--*
5. Affaires sociales	871'470	17.1	463.--	407.--
6. Transports et communications	429'298	8.4	228.--	199.--
7. Protection et aménagement de l'environnement	199'389	3.9	106.--	79.--
8. Economie	47'287	0.9	25.--	21.--
9. Finances et impôts	-152'354	-3.0	-81.--	37.--**
Total de la charge nette	5'097'439		2'707.--	2'548.--
Impôts produits (chapitre 90)	4'870'610		+ 6.2%	
Excédent de charges de fonctionnement	-226'829			

Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées. La couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par le produit des impôts.

* Révision de la loi sur le réseau hospitalier fribourgeois qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2007.

** Introduction de la péréquation financière intercommunale au 1er janvier 2011

* * * * *

Dettes nette par habitant

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nbre habitant au 1.1.	1'541 h	1'541 h	1'576 h	1'609 h	1'640 h	1'695 h	1'776 h
Dettes nette/habitant	2'690.00	2'816.00	2'345.00	1'971.00	1'322.00	532.00	623.00
Dettes brute / habitant	2'694.00	2'820.00	2'424.00	2'346.00	1'735.00	1'546.00	1'475.00



Budget de fonctionnement 2014

Budget de fonctionnement

Récapitulation du budget de fonctionnement	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	7'096'972.14	7'291'729.11	7'297'713.00	7'166'386.00	7'301'941.00	7'075'112.00
0. ADMINISTRATION	746'815.36	387'757.25	774'110.00	396'427.00	807'769.00	406'345.00
1. ORDRE PUBLIC	101'425.30	44'783.40	108'945.00	49'552.00	107'887.00	51'787.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'181'640.11	84'753.30	2'377'226.00	97'220.00	2'426'145.00	120'761.00
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	323'483.85	6'045.50	308'865.00	5'959.00	324'693.00	6'002.00
4. SANTE	574'987.65	26'478.10	590'800.00	25'000.00	645'750.00	25'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES	779'152.80	16'920.65	831'710.00	14'000.00	883'470.00	12'000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	446'388.15	74'628.80	503'602.00	79'211.00	508'171.00	78'873.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	979'727.10	831'039.76	1'069'588.00	902'343.00	850'395.00	651'006.00
8. ECONOMIE	40'683.80	1'191.50	44'549.00	859.00	48'155.00	868.00
9. FINANCES ET IMPOTS	922'668.02	5'818'130.85	688'318.00	5'595'815.00	699'506.00	5'722'470.00
Excédents charges/produits fonctionnement	194'756.97		131'327.00		226'829.00	

Budget de fonctionnement	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. ADMINISTRATION	746'815.36	387'757.25	774'110.00	396'427.00	807'769.00	406'345.00
01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS	93'336.50	50'042.00	103'880.00	57'200.00	112'010.00	62'290.00
02. ADMINISTRATION GENERALE	653'478.86	337'715.25	670'230.00	339'227.00	695'759.00	344'055.00
Excédents de charges ou de produits		359'058.11		377'683.00		401'424.00
1. ORDRE PUBLIC	101'425.30	44'783.40	108'945.00	49'552.00	107'887.00	51'787.00
10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL	23'400.00		33'980.00		29'640.00	
12. JUSTICE	610.00	1'230.00	1'230.00		1'230.00	1'230.00
14. POLICE DU FEU	59'412.40	43'553.40	55'645.00	42'652.00	59'353.00	43'657.00
16. PROTECTION CIVILE	18'002.90		18'090.00	6'900.00	16'844.00	6'900.00
17. PROTECTION DE LA POPULATION					820.00	
Excédents de charges ou de produits		56'641.90		59'393.00		56'100.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'181'640.11	84'753.30	2'377'226.00	97'220.00	2'426'145.00	120'761.00
20. ECOLE ENFANTINE	166'174.60		190'070.00		210'870.00	
21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'279'448.26	35'241.40	1'409'195.00	48'120.00	1'443'830.00	71'500.00
22. ECOLES SPECIALISEES	325'959.85		334'890.00		350'750.00	
23. FORMATION PROFESSIONNELLE	33'882.80		40'290.00		39'360.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE	376'174.60	49'511.90	402'781.00	49'100.00	381'335.00	49'261.00
Excédents de charges ou de produits		2'096'886.81		2'280'006.00		2'305'384.00
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS	323'483.85	6'045.50	308'865.00	5'959.00	324'693.00	6'002.00
30. CULTURE	131'401.20	1'281.50	134'697.00	1'290.00	141'011.00	1'290.00
300. Bibliothèque	15'982.90	780.50	17'485.00	790.00	15'795.00	790.00
33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES	4'780.60		6'000.00		6'500.00	
34. SPORTS	180'398.10	3'764.00	160'318.00	3'669.00	167'832.00	3'712.00
35. AUTRES LOISIRS	6'903.95	1'000.00	7'850.00	1'000.00	9'350.00	1'000.00
Excédents de charges ou de produits		317'438.35		302'906.00		318'691.00
4. SANTE	574'987.65	26'478.10	590'800.00	25'000.00	645'750.00	25'000.00
40. HOPITAUX	27'874.10	474.20	32'640.00		30'460.00	
41. HOMES MEDICALISES	390'364.10		396'870.00		448'840.00	
44. SOINS AMBULATOIRES	117'996.30		122'200.00		127'370.00	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES	34'763.15	26'003.90	34'930.00	25'000.00	34'970.00	25'000.00
49. AUTRES DEPENSES DE SANTE	3'990.00		4'160.00		4'110.00	
Excédents de charges ou de produits		548'509.55		565'800.00		620'750.00
5. AFFAIRES SOCIALES	779'152.80	16'920.65	831'710.00	14'000.00	883'470.00	12'000.00
54. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	66'525.80	11'884.50	71'690.00	12'000.00	69'930.00	12'000.00
55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES	397'109.20		411'690.00		428'240.00	
56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	10'038.95		12'000.00		11'000.00	
58. AIDE SOCIALE	305'478.85	5'036.15	336'330.00	2'000.00	374'300.00	
Excédents de charges ou de produits		762'232.15		817'710.00		871'470.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	446'388.15	74'628.80	503'602.00	79'211.00	508'171.00	78'873.00
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	344'031.45	51'428.80	389'892.00	57'211.00	388'891.00	55'373.00
64. ABONNEMENTS GENERAUX CFF	22'600.00	23'200.00	24'600.00	22'000.00	25'800.00	23'500.00
65. TRAFIC REGIONAL	79'756.70		89'110.00		93'480.00	
Excédents de charges ou de produits		371'759.35		424'391.00		429'298.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	979'727.10	831'039.76	1'069'588.00	902'343.00	850'395.00	651'006.00
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	208'576.73	208'576.73	334'831.00	334'831.00	171'650.00	171'650.00
71. PROTECTION DES EAUX	486'984.02	433'978.10	441'938.00	381'550.00	361'487.00	286'541.00
72. GESTION DES DECHETS	213'532.55	179'204.93	213'805.00	174'384.00	226'598.00	186'219.00
74. CIMETIERE	26'668.00	2'310.00	16'394.00	1'578.00	21'565.00	1'596.00
75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS	9'601.30		8'600.00		1'000.00	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	34'364.50	6'970.00	54'020.00	10'000.00	68'095.00	5'000.00
Excédents de charges ou de produits		148'687.34		167'245.00		199'389.00
8. ECONOMIE	40'683.80	1'191.50	44'549.00	859.00	48'155.00	868.00
80. AGRICULTURE	3'436.00	760.50		400.00	400.00	400.00
81. FORETS	26'257.80	431.00	27'999.00	459.00	29'855.00	468.00
83. TOURISME	5'340.00		5'550.00		5'700.00	
84. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE			1'000.00		1'000.00	
86. ENERGIE	5'650.00		10'000.00		11'200.00	
Excédents de charges ou de produits		39'492.30		43'690.00		47'287.00
9. FINANCES ET IMPOTS	922'668.02	5'818'130.85	688'318.00	5'595'815.00	699'506.00	5'722'470.00
90. IMPOTS	220'949.21	4'964'954.25	191'936.00	4'727'680.00	206'947.00	4'870'610.00
93. PEREQUATION FINANCIERE		330'306.00		335'085.00		335'773.00
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	204'195.76	258'141.80	221'105.00	255'973.00	218'235.00	248'763.00
940. GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	189'055.66	184'588.25	200'033.00	182'633.00	196'533.00	176'183.00
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	15'140.10	73'553.55	21'072.00	73'340.00	21'702.00	72'580.00
99. AUTRES POSTES	497'523.05	264'728.80	275'277.00	277'077.00	274'324.00	267'324.00
Excédents de charges ou de produits	4'895'462.83		4'907'497.00		5'022'964.00	



Contrôle des dépenses d'investissements

au 31 octobre 2013

Etat T = Terminé
A = Abandon
I = Décompte

(Classement par no de compte)

No	Objet	Voté au budget annuel	Comptes no	CREDITS	DEPENSES			Etat	SOLDES	Budget 2013	Budget 2014
					2011 & ant.	2012	2013				
13/1	Réfection toit salle de gymnastique	2013	290.503.04	50'000.00			42'130.00		7'870.00	50'000.00	-
13/6	Réfection toit école	2013	290.503.05	80'000.00			78'375.50		1'624.50	80'000.00	-
00/1	Moderation de trafic / crédit d'étude	2000	620.501.00	70'000.00	70'581.75				-	-	-
04/1	Moderation de trafic / travaux	2004	620.501.01	1'200'000.00	1'138'958.75	5'786.00	61'652.15		-6'396.90	54'700.00	-
10/4	Route d'accès à la zone industrielle	2010	620.501.05	145'000.00	6'320.65	130'350.80			8'328.55	13'500.00	8'300.00
11/3	Assainissement passage à niveau Cherna	2011	620.501.06	150'000.00		150'000.00		T	-	-	-
12/1	Moderation de trafic, réparation (Valtraboc)	2012	620.501.07	27'000.00		24'346.95	-2'123.55		4'776.60	-	5'000.00
13/2	Réfection toit édilité	2013	620.503.00	55'000.00			42'574.55		12'425.45	55'000.00	-
12/2	Assainissement éclairage public	2012	620.509.00	180'000.00		184'070.90		T	-4'070.90	-	-
00/2	Ext. réseau eau potable - secteur Corsalettes	2000	700.501.05	476'900.00	174'626.80			I	302'273.20	-	-
94/1	Conduite de bouclage eau potable/Village-Sud	1994	700.501.12	140'000.00	50'240.30				89'759.70	-	-
12/3	Remplac. tableau commande réseau eau potable	2012	700.506.00	110'000.00		32'836.20			7'385.00	77'200.00	-
13/3	Remplacem. des compteurs d'eau	2013	700.506.01	95'000.00			92'029.55		2'970.45	95'000.00	-
00/3	Racc./assain. eaux usées-secteur Corsalettes	2000	710.501.02	386'630.00	320'643.35			I	65'986.65	-	-
94/2	Collecteur EU Village-Sud	1994	710.501.10	140'000.00	134'258.05				5'741.95	-	-
94/3	Collecteur EU Rosière	1994	710.501.11	45'000.00	50'065.00				-5'065.00	-	-
10/4	Adduction eau & canalisations (zone industrielle)	2010	710.501.12	75'000.00		75'154.55			-154.55	-	-
12/4	Remplacem. supervision et automat. Step	2012	710.506.01	180'000.00		175'321.90	500.00		4'178.10	109'700.00	-
12/6	Assainissement du cimetière	2012	740.509.00	50'000.00		51'590.70			-1'590.70	-	-
13/4	Réfection des pavés du cimetière	2013	740.509.01	35'000.00			35'842.40		-842.40	35'000.00	-
05/1	Equipement secteur Village - Sud	2005	790.501.00	400'000.00	341'145.95	33'550.25	810.00		24'493.80	55'900.00	24'500.00
09/5	Sentier piétonnier Village-Sud - Gare	2009	790.501.01	170'000.00	98'462.05	21'870.00			49'667.95	71'600.00	43'800.00
09/6	Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière	2009	790.501.02	170'000.00	74'560.65	1'286.25	100'000.00		-5'846.90	94'200.00	-
08/2	Révision du PAL	2008	790.509.01	100'000.00	77'593.35	15'748.80			3'321.25	17'600.00	3'300.00
13/5	Révision du PAL, crédit complémentaire	2013	790.509.02	65'000.00					65'000.00	65'000.00	65'000.00
11/2	Centrale de chauffage à distance	2011	860.503.00	290'000.00		108'000.00			22'059.35	182'000.00	22'000.00
10/1	Nouvelle salle communale, crédit d'étude	2010	942.503.03	40'000.00	22'349.30	2'180.00			11'831.00	-	-
12/7	Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillée	2012	942.503.04	80'000.00		51'537.00			23'087.70	79'500.00	23'000.00
				5'005'530.00	2'559'805.95	1'063'630.30	693'861.65		688'813.85	1'135'900.00	194'900.00

Nouveaux objet proposés

14/1	Tableaux interactifs	2014	290.506.02	64'000.00					64'000.00		64'000.00
14/2	Assainissement ciblité stand tir	2014	340.509.01	235'000.00					235'000.00		235'000.00
14/3	Véhicule édilitaire	2014	620.506.00	40'000.00					40'000.00		40'000.00
14/4	Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude	2014	710.501.13	15'000.00					15'000.00		15'000.00
14/5	Installations chauffage, crédit complémentaire	2014	860.503.01	80'000.00					80'000.00		80'000.00
				5'439'530.00	2'559'805.95	1'063'630.30	693'861.65		1'122'813.85	1'135'900.00	628'900.00



2.2.1 Véhicule édilitaire

Le véhicule utilisé actuellement par le personnel et les apprentis de l'édilité est un tout-terrain de marque Mitsubishi, datant de 2001 et affichant actuellement environ 110'000 km au compteur.

Ce véhicule devrait être soumis au contrôle périodique (expertise) dans le courant de l'année 2014. Toutefois, de nombreuses réparations sont obligatoires afin de le remettre dans un état lui permettant de passer avec succès le contrôle. Les travaux à entreprendre entraîneront des frais disproportionnés en regard de sa valeur résiduelle.

Dans ce contexte, le choix du conseil communal s'est porté sur un véhicule tout-terrain de type pick-up présentant plusieurs avantages. Il permettra notamment d'assurer toutes les tâches exécutées à ce jour avec la Mitsubishi mais aussi le transport du matériel sans avoir recours à l'attelage d'une remorque.

Le conseil communal vous recommande d'approuver l'acquisition d'un nouveau véhicule édilitaire tout-terrain pour un montant de CHF 40'000.00.

Plan de financement	Taux	En CHF
Coût total du projet		40'000.00
Couverture de la dépense <i>(liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire)</i>		40'000.00
Frais de fonctionnement		
Amortissement annuel	15%	6'000.00
Intérêts annuels "calculés"	3%	1'200.00
	Total	7'200.00

2.2.2 Tableaux interactifs - école

La demande d'investissement concerne le remplacement des tableaux noirs de 8 salles de classe.

Une analyse en 2012 a démontré que 6 des 8 tableaux noirs en place depuis l'ouverture de l'école en 1971 sont très usés. Ce matériel est donc utilisé depuis plus de 40 ans. Les deux restants ont été installés lors de l'agrandissement de l'école.

Selon les conseils de Fri-tic (service de conseil pour l'informatique des écoles), les nouveaux tableaux interactifs offrent la possibilité d'allier l'enseignement avec les moyens traditionnelles (craie, feutres...) et les nouveaux moyens de communications (ordinateurs, tablettes, matériel vidéo, etc...)

Nous sollicitons, pour ce remplacement de matériel d'enseignement comprenant 8 tableaux blancs interactifs, les projecteurs, le câblage et le montage, un investissement total de CHF 64'000.00 selon les devis qui sont en notre possession.



Plan de financement

Coût total du projet

Taux

En CHF

64'000.00

Couverture de la dépense

(liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire)

64'000.00

Frais de fonctionnement

Amortissement annuel

15%

9'600.00

Intérêts annuels "calculés"

3%

1'920.00

Total

11'520.00

2.2.3 Mise en séparatif quartier « Fin du Chêne », crédit d'étude

Le quartier « Fin du Chêne » a été construit en 1988. Actuellement, il comporte 9 immeubles.

Lors de sa construction, ce lotissement avait été érigé en unitaire selon les normes de l'époque.

Aujourd'hui, en raison d'un surcroît d'eau claire arrivant à la STEP, il est indispensable de séparer les eaux claires et les eaux usées afin que seules les eaux usées soient traitées par la station d'épuration. De ce fait, le coût du traitement des eaux sera diminué.

Afin de connaître le coût réel de ces futurs travaux, nous vous demandons d'approuver un crédit d'étude qui s'élève à CHF 15'000.00.

Plan de financement

Coût total du projet

En CHF

15'000.00

Couverture de la dépense (utilisation de la réserve "Protection des eaux")

15'000.00

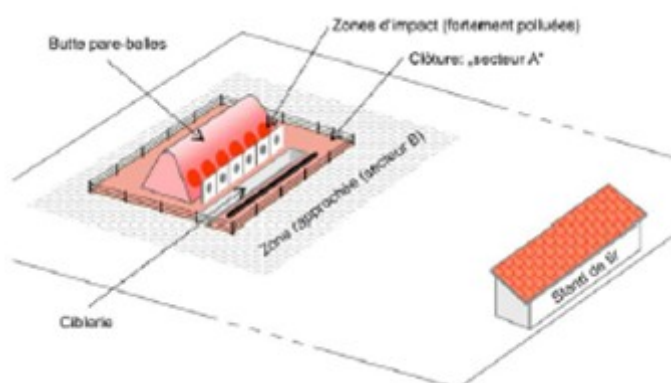
Réserve au 31.12.2012 ⇒ CHF 231'905.46

2.2.4 Assainissement de la ciblerie du stand de tir 300m'

La butte de tir a été démolie en 1997. Elle se situe en aval d'un secteur de protection des eaux et le matériel de la butte a été utilisé comme remblai sur place de la ciblerie.

La contamination dans cette zone est due à l'éclatement des projectiles dans la butte (émission de fragments).

Le stand de tir (zone A) nécessite un assainissement forcé au sens de l'art. 9 et 12 OSites, (Ordonnance sur les sites contaminés), RS 814.680.





Les matériaux devront être éliminés pour une partie dans une décharge bioactive et l'autre partie en centre de traitement pour recyclage des sols.

Une subvention s'élevant à CHF 8'000.- par cible sera allouée par la Confédération pour cet assainissement mais n'est pas garantie à long terme.

C'est pour ces raisons que le conseil communal a décidé d'assainir ce terrain sans trop tarder et vous propose d'accepter cet investissement d'un montant de CHF 235'000.00 hors subventions.

Plan de financement

Coût total du projet

Taux

En CHF

235'000.00

./. subventions attendues

-66'700.00

Solde net à la charge de la commune

168'300.00

Couverture de la dépense

(liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire)

168'300.00

Frais de fonctionnement

Amortissement annuel

15%

25'245.00

Intérêts annuels "calculés"

3%

5'049.00

Total

30'294.00

2.2.5 Installations de chauffage, crédit complémentaire

En 2011, l'Assemblée communale a accepté un crédit d'investissement de CHF 290'000.00 comprenant les taxes de raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance mis en place (CHF 210'000.00) ainsi que l'adaptation des installations de chauffage de ces mêmes bâtiments (CHF 80'000.00).

Du montant de CHF 80'000.00 susmentionné, CHF 60'336.30 TTC ont été alloués à l'assainissement des installations de chauffage des bâtiments de l'édilité, de l'école, de la STEP et de l'auberge communale, laissant subsister un solde de CHF 19'663.70.

Toutefois, le crédit d'investissement de CHF 290'000.00 octroyé ne comprenait pas de TVA. Ceci était dû au fait qu'à l'origine, la commune de Grolley devait gérer elle-même la facturation de l'énergie produite par la centrale de chauffage à distance.

L'installation de chauffage de la STEP, fonctionnant jusqu'à maintenant au biogaz et au mazout, a dû être adaptée à son nouvel approvisionnement par le réseau de chauffage à distance. Le changement du brûleur n'était pas prévu dans le budget initial.

A l'occasion de ces travaux sur les différentes installations de chauffage, le conseil communal a dû procéder au remplacement des pompes de chauffage afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en chauffage, d'économiser l'énergie ; une nouvelle pompe, fonctionnant sur un réseau de 230V monophasé et à débit modulable permettant une économie d'énergie significative.



L'adaptation des installations de chauffage et le remplacement des pompes ont également rendu nécessaire la mise en place de systèmes de régulation et de contrôle ainsi que l'adaptation des installations électriques relatives aux différentes chaufferies.

En résumé, le Conseil communal vous recommande d'accepter un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 afin de pouvoir payer la TVA sur les taxes de raccordement, remplacer les pompes de chauffages des différents bâtiments communaux raccordés au réseau de chauffage à distance, de mettre en place des systèmes de régulation et de contrôle de ces installations et d'adapter les installations électriques relatives aux différentes chaufferies.

Plan de financement

Coût total du projet

Taux

En CHF

80'000.00

Couverture de la dépense

(liquidités courantes ou recours à l'emprunt si nécessaire)

80'000.00

Frais de fonctionnement

Amortissement annuel

3%

2'400.00

Intérêts annuels "calculés"

3%

2'400.00

Total

4'800.00





Budget d'investissement 2014

Budget d'investissement

Récapitulation du budget d'investissement	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	1'070'324.15	135'098.20	1'135'900.00	101'800.00	628'900.00	156'700.00
0. ADMINISTRATION						
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION			130'000.00	31'800.00	64'000.00	
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS					235'000.00	66'700.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	494'554.65	94'836.00	123'200.00		53'300.00	
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	407'358.65	40'262.20	621'200.00	70'000.00	151'600.00	90'000.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE	108'000.00		182'000.00		102'000.00	
9. FINANCES ET IMPOTS	60'410.85		79'500.00		23'000.00	
Excédents charges/produits investissement		935'225.95		1'034'100.00		472'200.00

Budget d'investissement	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION			130'000.00	31'800.00	64'000.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE			130'000.00	31'800.00	64'000.00	
290.503.04 Réfection toit salle de gymnastique			50'000.00			
290.503.05 Réfection toit école			80'000.00			
290.506.02 Tableaux interactifs					64'000.00	
290.661.00 Subventions cantonales				31'800.00		
Excédents de charges ou de produits			98'200.00		64'000.00	
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS					235'000.00	66'700.00
34. SPORTS					235'000.00	66'700.00
340.509.01 Assainissement ciblerie stand tir					235'000.00	
340.660.00 Subventions fédérales						48'000.00
340.661.00 Subventions cantonales						18'700.00
Excédents de charges ou de produits						168'300.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	494'554.65	94'836.00	123'200.00		53'300.00	
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	494'554.65	94'836.00	123'200.00		53'300.00	
620.501.01 Modération de trafic / travaux		5'786.00		54'700.00		
620.501.05 Route d'accès à la zone industrielle		130'350.80		13'500.00		8'300.00
620.501.06 Assainissement passage à niveau Route Cherna		150'000.00				
620.501.07 Modération de trafic, réparation (Valtraloc)		24'346.95				5'000.00
620.503.00 Réfection toit édilité			55'000.00			
620.506.00 Véhicule édilitaire					40'000.00	
620.509.00 Assainissement éclairage public	184'070.90					
620.661.00 Subventions cantonales		39'000.00				
620.669.00 Autres subventions		55'836.00				
Excédents de charges ou de produits		399'718.65	123'200.00			53'300.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	407'358.65	40'262.20	621'200.00	70'000.00	151'600.00	90'000.00
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	32'836.20	33'435.75	172'200.00	30'000.00		40'000.00
700.506.00 Remplacement de tableau d'eau potable		32'836.20		77'200.00		
700.506.01 Remplacement des compteurs d'eau				95'000.00		
700.610.00 Taxes de raccordements eau potable			33'435.75	30'000.00		40'000.00
71. PROTECTION DES EAUX	250'476.45	6'826.45	109'700.00	40'000.00	15'000.00	50'000.00
710.501.12 Adduction d'eau & canalisation (zone industrielle)		75'154.55				
710.501.13 Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude					15'000.00	
710.506.01 Remplacement de la supervision et des automates St	175'321.90		109'700.00			
710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées		2'314.15		40'000.00		50'000.00
710.661.00 Subventions cantonales		4'512.30				
74. CIMETIERE	51'590.70		35'000.00			
740.509.00 Assainissement cimetière		51'590.70				
740.509.01 Réfection des pavés du cimetière			35'000.00			
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	72'455.30		304'300.00		136'600.00	
790.501.00 Equipements secteur Village Sud		33'550.25		55'900.00		24'500.00
790.501.01 Sentier piétonnier Village Sud-Gare		21'870.00		71'600.00		43'800.00
790.501.02 Chemin piétonnier - arrêt de bus Rosière		1'286.25		94'200.00		
790.509.01 Révision du PAL		15'748.80		17'600.00		3'300.00
790.509.02 Révision du PAL, crédit complémentaire			65'000.00		65'000.00	
Excédents de charges ou de produits		367'096.45		551'200.00		61'600.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE	108'000.00		182'000.00		102'000.00	
86. ENERGIE	108'000.00		182'000.00		102'000.00	
860.503.00 Centrale de chauffage à distance		108'000.00		182'000.00		22'000.00
860.503.01 Installations chauffage, crédit complémentaire						80'000.00
Excédents de charges ou de produits		108'000.00		182'000.00		102'000.00
9. FINANCES ET IMPOTS	60'410.85		79'500.00		23'000.00	
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	60'410.85		79'500.00		23'000.00	
942. IM MEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	6'693.85					
942.503.03 Nouvelle salle communale, crédit d'étude		2'180.00				
942.503.04 Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillé		51'537.00		79'500.00		23'000.00
942.600.00 Vente de terrains		6'693.85				
Excédents de charges ou de produits		60'410.85		79'500.00		23'000.00



Transfert de la route des Thurlings au domaine public communal

La partie de la route des Thurlings sise sur les articles 619 et 1307 RF de la Commune de Grolley a été construite en 1983. Depuis lors, les bordiers utilisant cet accès à leur domicile sont autorisés à emprunter cette route au gré de servitudes foncières de passage.

Conformément à la pratique de la Commune de Grolley, la route n'a pas été reprise à ce jour, l'équipement (éclairage, tapis bitumineux) n'ayant pas été achevé jusqu'à ce que les dernières parcelles soient bâties.

D'un commun accord avec le Conseil communal, la propriétaire a entrepris les démarches nécessaires pour finaliser les travaux d'équipement manquants. Le tapis a été posé, de même que le réseau de points lumineux a été complété. Seules de petites finitions restent encore à faire. Les propriétaires concernés par le passage au domaine public des articles 619 et 1307 RF ont été approchés afin de donner leur accord à la radiation des servitudes susmentionnées qui deviendront de toute manière caduques une fois cette route intégrée au domaine public communal.

Aussi, le Conseil communal vous recommande d'accepter la reprise et l'intégration de l'article 619 et 1307 RF de Grolley au domaine public de la Commune de Grolley.

Modification des statuts de l'Association des communes de la Sonnaz pour le Service social régional

La demande de sortie de notre Association de la commune de Ponthaux nous oblige à modifier nos statuts.

Nous avons profité de cette occasion pour effectuer une mise à jour de nos statuts et de les adapter à la nouvelle législation en vigueur relative notamment à la loi sur les communes (LCo) et la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf.)

Ces nouvelles dispositions annulent et remplacent celles prescrites dans les statuts du 30 mars 2007.

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter les nouveaux statuts du Service régional de la Sonnaz qui fixent pour l'avenir le nouveau mode de fonctionnement de notre Association de communes.



RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE CITÉ COMMUNAL

L'assemblée communale

Vu :

La loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (LDCF - RSF 114.1.1) ;

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo – RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RCo – RSF 140.11);

Arrête

Article premier Objet

Le présent règlement fixe les conditions d'acquisitions et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs. Le droit fédéral et le droit cantonal sont réservés.

A. ACQUISITION DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Art. 2 Conditions a) pour les personnes étrangères

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne étrangère aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit fédéral ;
- b) remplir les conditions générales et d'intégration ainsi que les autres conditions spécifiques liées à la résidence, au titre de séjour ou à l'âge prévues par le droit cantonal ;
- c) être domicilié-e dans la commune de Grolley depuis 2 ans au moins et y avoir déposé ses papiers. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;
- d) être à jour avec le paiement de ses impôts communaux et présenter une situation financière transparente sur laquelle la Commission communale des naturalisations (ci-après : la Commission) peut se déterminer ;
- e) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause. La collaboration de la personne concernée peut être requise ;
- f) avoir des connaissances suffisantes du français;
- g) posséder des connaissances civiques suffisantes prouvant qu'elle s'intéresse aux institutions de notre pays, canton et commune;
- h) faire preuve d'une motivation positive et réelle à devenir citoyen suisse.

Art. 3 b) pour les personnes confédérés et fribourgeoises

Le droit de cité communal peut être accordé à une personne confédérée ou fribourgeoise aux conditions suivantes :

- a) remplir les conditions de résidence du droit cantonal ;
- b) être domicilié-e dans la commune de Grolley depuis au moins deux années et y avoir déposé ses papiers. Le Conseil communal peut exceptionnellement déroger à cette condition pour de justes motifs ;



- c) être bien intégrée au sein de la commune ou démontrer un attachement particulier avec la commune ;
- d) présenter une situation claire, sur le plan personnel, administratif ou professionnel et permettant de statuer en pleine connaissance de cause. La collaboration de la personne concernée peut être requise.

B. PERTE DU DROIT DE CITÉ COMMUNAL

Art. 4 Libération du droit de cité communal

¹ La personne possédant plusieurs droits de cité de communes fribourgeoises peut demander la libération de son droit de cité communal pour autant qu'elle en conserve au moins un autre.

² La procédure de libération du droit de cité communal est régie par la loi sur le droit de cité fribourgeois.

³ Le conseil communal est compétent pour délivrer l'acte de libération du droit de cité communal. En cas de refus, la décision doit être motivée.

⁴ La décision de libération du droit de cité communal est communiquée en copie au Service de l'état civil et des naturalisations, en vue de la mise à jour du registre dudit service.

⁵ La procédure de libération du droit de cité communal est gratuite, en application de l'article 41 LDCF.

C. PROCÉDURE

Art. 5 Naturalisation ordinaire

a) autorité compétente et décision

¹ L'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal aux personnes étrangères, confédérées ou fribourgeoises est le Conseil communal.

² Le Conseil communal statue après avoir reçu le préavis de la Commission communale des naturalisations. Dans le cas des personnes confédérées ou fribourgeoises, le Conseil communal statue directement, sauf s'il décide de les faire préalablement entendre par la Commission communale des naturalisations pour préavis.

³ Une décision de refus d'octroi du droit de cité communal doit être motivée et donner les raisons pour lesquelles la demande a été refusée.

⁴ Outre la motivation, la décision du Conseil communal doit contenir les indications suivantes :

- a) la composition du Conseil communal ;
- b) le nom de la personne ayant déposé la demande de naturalisation ou d'octroi du droit de cité communal ;
- c) le dispositif ;
- d) la date de la décision ;
- e) la signature du Syndic ou de la Syndique et du Secrétaire communal ou de la Secrétaire communale ;
- f) l'indication de la possibilité de recourir contre la décision auprès du Préfet, dans le délai légal de 30 jours dès la notification de la décision.



Art. 6 **b) préavis de la Commission communale des naturalisations**

¹ Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend les requérants.

² L'audition de la Commission a pour objet de vérifier la réalisation des conditions de naturalisation.

³ Au terme de l'audition, la Commission transmet son préavis au Conseil communal.

⁴ Un préavis négatif doit énumérer les raisons pour lesquelles la Commission communale des naturalisations a considéré que les conditions de naturalisation ne sont pas réalisées.

⁵ L'audition et le préavis de la Commission communale des naturalisations des personnes confédérées ou fribourgeoise sont facultatifs, sauf décision contraire du Conseil communal.

Art. 7 **c) Libération du droit de cité communal**

¹ La demande de libération du droit de cité communal se fait au moyen d'une demande écrite comportant une brève motivation et accompagnée des documents d'état civil permettant de prouver les divers droits de cité de la personne requérante.

² Toute demande de libération du droit de cité communal doit être examinée par le Service de l'état civil et des naturalisations, pour vérification des droits de cité communaux de la personne requérante.

³ Le Conseil communal est compétent pour délivrer l'acte de libération du droit de cité communal. En cas de refus, la décision doit être motivée.

⁴ La décision de libération du droit de cité communal est communiquée en copie au Service de l'état civil et des naturalisations, en vue de la mise à jour du registre informatisé de l'état civil.

⁵ La procédure de libération du droit de cité communal est gratuite, en application de l'article 41 LDCF.

D. COMMISSION COMMUNALE DES NATURALISATIONS

Art. 8 **Désignation et composition**

¹ La Commission communale des naturalisations comprend six membres, choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

² Au début de chaque législature, l'assemblée communale élit les membres de la Commission communale des naturalisations, pour la durée de la législature.

³ Un membre du Conseil communal est membre de la commission communale des naturalisations.

E. ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS

Art. 9 **Emoluments administratifs**

¹ Par dossier, les émoluments suivants peuvent être perçus :

- a) montant de base d'ouverture et de traitement administratif du dossier de Fr. 200.-
- b) examen et décision de la commission communale des naturalisations de Fr. 330.- à Fr. 1'000.-
- c) rapport d'enquête complémentaire effectuée par la commission de Fr. 50.- à Fr. 300.-
- d) analyse juridique particulière Fr. 120.-/heure

² En cas de retrait, de renvoi ou de rejet de la demande, l'émolument reste dû pour les étapes de la procédure effectuées.

³ La personne requérante dont la situation financière est difficile peut demander une réduction des émoluments. Le Conseil communal statue sur la réduction des émoluments.



⁴ Les émoluments sont exigibles sitôt la décision prise par le Conseil communal et payables à la commune dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

⁵ Toute contribution non payée à l'échéance porte intérêt au taux de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

F. VOIE DE DROIT ET DISPOSITIONS FINALES

Art. 10 Voie de recours

Les décisions prises par le Conseil communal en matière d'octroi ou de libération du droit de cité sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les 30 jours dès leur notification.

Art. 11 Demandes pendantes

Le présent règlement est immédiatement applicable à toutes les demandes pendantes lors de son entrée en vigueur.

Art. 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur au jour de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Ainsi adopté en Assemblée communale, le 9 décembre 2013

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

Christian Ducotterd

Priska Maillard

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le

Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice



Administration communale – Horaires

	Matin	Après-midi
Lundi	8h00-11h00	13h30-18h00
Mardi	7h30-11h00	Fermé*
Mercredi	8h00-11h00	Fermé*
Jeudi	7h30-11h00	13h30-18h00
Vendredi	Fermé*	Fermé

* Permanence téléphonique assurée le mardi et mercredi de 14h00 à 16h00 et vendredi de 8h00 à 11h00.

Fermeture de l'administration communale durant les Fêtes

Nous vous informons que l'administration sera fermée du

23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclus

Abonnements CFF

Comme nos bureaux seront fermés du 23.12.2013 au 3.01.2014 inclus, nous invitons tous les citoyens ayant commandé des cartes CFF à venir les chercher avant ces dates.





Adresses et n° de téléphones principaux

Administration communale	Route de l'Eglise 2 – CP 75 1772 Grolley	Tél. Fax. E-mail: Site :	026/476 03 60 026/476 03 64 commune@grolley.ch www.grolley.ch
Etat civil du district de la Sarine	Rue de l'Abbé-Bovet 14 – CP 503 1701 Fribourg	Tél.	026/305 75 25
Agent AVS	Mme Valérie Steffen Route de l'Eglise 2 1772 Grolley	Tél.	026/476 03 60
Gérant des cultures	M. Eric Progin Rte de Corsalettes 38 1772 Grolley	Tél.	026/475 39 05
Justice de Paix	Cercle de la Sarine Rue des Chanoines 1 1700 Fribourg	Tél. Fax Email :	026/305 86 00 026/305 86 01 jpsarine@fr.ch
Affaires militaires	Commandement d'arrondissement Route des Arsenaux 16 / CP 185 1705 Fribourg	Tél.	026/305 30 01
Préfecture de la Sarine	M. Carl-Alex Ridoré, Préfet Grand-Rue 51 – CP 96 1701 Fribourg	Tél. Fax	026/305 22 20 026/305 22 22
Service social	Service social régional de la Sonnaz Route de l'Epinay 2 1762 Givisiez	Tél.	026/460 87 00
Fondation Aide et Soins à domicile de la Sarine (FASDS) Antenne	Bâtiment de la Cure 1772 Grolley	Tél.	026/425 55 25
Pro Senectute	Chemin de la Redoute 9 1752 Villars-sur-Glâne	Tél	026/347 12 40
Puériculture de Sarine-Campagne	Rue Guillaume-Techtermann 2 1700 Fribourg	Tél	026/347 39 69



Sociétés locales

Sociétés	Présidentes/Présidents	Contacts
FSG Gym-Sports Grolley	M. Christian Racordon Président	026/475 31 90 www.fsg-grolley.ch
FC Grolley	Mme Sonia Dupont Secrétaire	079/247 13 41
Tennis Club Grolley	M. Patrick Auderset Président	www.tc.grolley.ch
UHC Grolley Uni hockey	Mme Fabienne Stoll Mme Karin Ballaman Co-Présidentes	079/483 07 76 026/475 40 42 www.uhc-grolley.com
Chœur Mixte La Concorde	Mme Fabienne Repond Présidente	026/ 476 01 75 repondf@edufr.ch
Chœur d'enfants Les Tournesols	Mme Fabienne Repond Présidente	026/ 476 01 75 repondf@edufr.ch
Société de musique L'Avenir	M. Mario Jaquet Président	026/475 31 71 www.avenir-grolley.ch
Société de Tir de Grolley	M. Eric Schmid Président	erischm@hispeed.ch
Société de Jeunesse	Mme Patricia Jaquet Présidente	079/335 13 76
Groupe Scouts les Troubadours	M. Damien Baeriswyl Responsable	026/475 14 12 baeriswyl.damien@gmail.com
Société de théâtre Le P'tit Trac	M. Bernard Gaillard Président	079/260 60 32 www.theatre-grolley.ch
Futnet Club Grolley	M. Jean-Daniel Dupont Président	026/475 20 66
Société de Voltige de Grolley	Mme et M. Sibylle et Olivier Curty Responsables	026/475 45 69 www.voltige-grolley.ch
Groupe Walking Grolley	Mme Anita Pauchard Responsable	026/ 475 16 27
Nordic Walking Grolley	M. Christian Cerf	026/475 44 76
SHC Grolley, La Principauté	M. Romain Collaud Président	079/796 96 94 romain.collaud@wegelin.ch
ACIG	M. André Pfaffen Président	026/475 30 40 arpsa@bluewin.ch



Taillez vos haies en bordure de nos routes !

Dame Nature nous gratifie tous de la générosité de sa verdure et l'été venu, chacun apprécie l'ombre d'un opulent feuillage ou l'abri du vent que peut nous fournir une haie.

Mais, toute médaille à son revers puisque la végétation se développe comme bon lui semble à l'arrivée de l'automne et ce qui ne correspond pas toujours à l'organisation de l'espace mis en place par l'être humain.

C'est le cas en particulier avec les arbres et les haies qui bordent nos routes, chemins et autres voies de circulation.

Raison pour laquelle, la loi sur les routes a été mise en place pour régler la cohabitation entre Dame Nature et les Hommes.

L'article 94 de cette loi stipule:

« les haies vives doivent être taillées chaque année avant le 1er novembre »

Le conseil communal prie donc instamment tous les propriétaires bordiers d'une voie de circulation de bien vouloir tailler ou élaguer toute plantation qui empiéterait sur le gabarit de ladite voie.

Cette exigence concerne aussi les riverains de chemins ou petites routes de desserte en zone d'habitation.





Taxe du service de défense contre l'incendie pour l'année 2013

Pour rappel, la taxe, fixée à un montant annuel de **CHF 50.00**, est perçue auprès de toutes les personnes âgées de 20 ans révolus, jusqu'à et y compris leur 50^e année.

Nous vous rappelons les catégories de **personnes exonérées** de cette taxe :

- a) les personnes déjà incorporées dans des corps SP voisins ou d'entreprises*
- b) la personne seule s'occupant dans son propre ménage d'une personne invalide ou impotente ou d'un enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 16 ans révolus*
- c) les étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans révolus*
- d) le conjoint d'une personne incorporée dans un corps de sapeurs-pompiers*
- e) les personnes qui ont servi 15 ans dans un corps de sapeurs-pompiers*
- f) les personnes au bénéfice d'une rente de l'assurance invalidité (AI) de 50% et plus*

La personne appartenant à l'une des catégories ci-dessus doit faire preuve de sa situation en produisant, auprès de l'administration communale, **une attestation officielle** (situation de référence au **31.12.2013**), dans le **délai de réclamation de 30 jours** suivant la date de réception de la facture.

Adressez-nous votre attestation pour l'exemption de la taxe.





Calendrier des manifestations 2013 - 2014

Dates		Evénements	Société organisatrice
2013			
Septembre	22	Confirmation	Société de musique "L'Avenir" / Paroisse / Chœur mixte "La Concorde"
Novembre	1	Messe de Toussaint et bénédiction des tombes	Paroisse / Chœur mixte "La Concorde"
Novembre	24	Messe de l'Unité Pastorale	Chœur mixte "La Concorde" / Paroisse
Novembre	30	Coupe Saint-Nicolas	Voltige Grolley
Décembre	1	Concert de l'Avent à Belfaux	Chœur mixte "La Concorde"
Décembre	6	St-Nicolas	Commission culturelle
Décembre	7	St-Nicolas	Jeunesse
Décembre	8	Concert festif à Ponthaux	Société de musique "L'Avenir"
Décembre	13	Match aux cartes à 20h	FC Grolley
Décembre	21	Tournoi populaire de Futnet à Belfaux	Futnet Club Grolley
Décembre	24	Messe de Minuit	Chœur mixte "La Concorde" / Paroisse
2014			
Février-Mars	28 et 1	Concert annuel	Société de musique "L'Avenir"
Février-Mars	28 au 4	Carnaval des bolzes	FC Grolley
Avril	3 au 6	Représentations	Théâtre "Le P'tit-Trac"
Avril	7	Assemblée de Paroisse	Paroisse de Grolley
Avril	10 au 12	Représentations	Théâtre "Le P'tit-Trac"
Avril	20	Messe de Pâques	Paroisse / Société de musique "L'Avenir" / Chœur mixte "La Concorde"
Mai	11	Pique-nique villageois	Commission culturelle
Mai	18	Messe à la grotte de Corsallettes	Paroisse / Chœur mixte "La Concorde"
Mai	25	Repas de soutien à 11h	FC Grolley
Mai	28	Messe de l'Ascension et Sérénade	Paroisse de Grolley / Chœur mixte "La Concorde"
Mai-Juin	31 au 1	29e Giron de la Sarine à Autigny	Société de musique "L'Avenir"
Juin	8	Messe de Pentecôte et Première Communion	Chœur mixte "La Concorde" / Paroisse / Société de musique "L'Avenir"
Juin	9	Tournoi interquartiers à 8h	FC Grolley
Juin	19	Fête-Dieu	Société de musique "L'Avenir" / Chœur mixte "La Concorde" / Paroisse
Juin	22	Patronale St Jean-Baptiste	Chœur mixte "La Concorde" / Paroisse / Société de musique "L'Avenir"
Juillet	26	Mémorial Patrick Cuennet à 8h	FC Grolley
Juillet	28 au 31	Foire de Grolley	ACIG
Août	9 au 16	Coupe de la Pentar	FC Grolley
Août	15	Messe de l'Assomption	Paroisse de Grolley
Septembre	28	Confirmation	Paroisse / Société de musique "L'Avenir" / Chœur mixte "La Concorde"
Octobre	11	Marché d'automne	Commission culturelle
Octobre	31	Soirée de contes	Commission culturelle
Novembre	27 au 30	Céciliennes	Chœur mixte "La Concorde" / Paroisse
Novembre	29	Coupe Saint-Nicolas	Voltige Grolley



Madame Régina Rossier fête ses nonantes ans

Le Conseil Communal félicite Mme Régina Rossier, née 20 octobre 1923. Elle a franchi le cap de l'âge vénérable de nonante ans.

A cette occasion, M. Christian Ducotterd, Syndic, M. Nicolas Gauderon, Conseiller communal, ont salué dignement l'événement et ont adressé, au nom de la population, leurs vœux de longue vie et de santé.



Mme Régina Rossier avec son époux, M. Ferdinand Rossier, doyen de notre village.





La Résidence
Paroisse de Grolley

La Résidence



Immeuble neuf de 10 appartements de 2.5 pces

Mise en location début 2014

Gérance :

SODALITAS SCI

026. 347.20.60

Rue Joseph Piller 6

[www. Sodalitas.ch](http://www.Sodalitas.ch)

1700 Fribourg

adm@sodalitas.ch



La Paroisse de Grolley, propriétaire de l'article 599 du Registre foncier de la commune de Grolley, a érigé une résidence comprenant dix appartements de 2,5 pièces avec salle modulable, bâtiment accolé à la cure existante. Ce bâtiment comprend également un jardin et des places de rencontre à caractère communautaire.

L'exploitation de « La Résidence » revient à un conseil de gestion composé de cinq membres désignés par le conseil de paroisse, dont deux (membres) au minimum doivent être issus du conseil de paroisse.

La location des appartements de « La Résidence » est en principe destinée à des personnes en âge de la pré-retraite ou de la retraite, domiciliées sur le territoire de la Paroisse de Grolley et de ses environs ou bénéficiant de liens étroits avec la Paroisse de Grolley. Notre but étant de maintenir ces personnes au village et de leur apporter une meilleure qualité de vie.

Trois axes répondent à nos exigences, **la mobilité réduite** (ascenseur - accès chaise roulante), **la sécurité** (barres de douche – espace sécuritaire) et **l'environnement** (chauffage à distance ; salle pour repas communs, accès direct de l'immeuble au jardin, espace public).

La salle modulable est destinée à la location pour des activités liées à la Paroisse et à la Commune de Grolley.

L'antenne 5 de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine (FASDS) est située dans les locaux de la cure de Grolley. Aussi, ce personnel pourrait ainsi travailler et éventuellement intervenir dans les meilleures conditions. Avec ce soutien, les personnes concernées peuvent continuer à vivre dans leur environnement familial. L'aide et les soins à domicile ont pour objectif de maintenir et de stimuler l'autonomie de la personne.

Le 16 mai 2004, le peuple fribourgeois a adopté la nouvelle Constitution du canton de Fribourg qui stipule notamment :

Art. 35 Personnes âgées : « Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité ».

Art. 62 Relations entre les générations : « L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations ».

Ce nouveau bâtiment s'intègre dans le centre du village entre le château, la cure, l'administration communale, la laiterie avec shop de vente, le centre sportif et les écoles. Il apportera, par son jardin d'agrément, un espace sympathique, convivial et rassembleur.

De plus, la Commune de Grolley bénéficie des services d'une gare CFF, d'un médecin, de la Fondation pour l'aide et soins à domicile, des commerces et restaurants etc..

La Paroisse se plaît à participer, par cette nouvelle infrastructure à la vie communautaire particulièrement orientée pour les aînés.



Après une édition 2010 fort réussie, les préparatifs pour la 6^{ème} Foire de Grolley ont débuté.

Les artisans de l'ACIG et le comité d'organisation de la Foire de Grolley vous invitent d'ores et déjà à réserver les

28-29-30-31 août 2014

dates durant lesquelles les habitants de Grolley et des communes environnantes pourront partager un moment de découvertes, de détente et de bonne humeur.

A suivre...



Walking



MARCHER POUR ÊTRE EN FORME

Il suffit d'une bonne paire de chaussures.

Accessible à toutes et tous de 7 à 77ans et plus ! ! ! !

Durée de la marche en forêt, avec échauffement environ 1h15 à 1h30

Venez nous rejoindre, le mardi matin à 9h00 à l'école (toute l'année, le jeudi après-midi à 13h30 à l'école (selon programme scolaire)... et en plus, c'est gratuit.

Pour tous renseignements :

Les monitrices :

Anita Pauchard 026/475.16.27

Agnès Cuennet 026/475.23.00

Anne Nein 026/475.43.12



FOOTBALL CLUB GROLLEY

CCP 17-7915-7

Case postale 4

1772 GROLLEY

Grolley, le 24 octobre 2014

Chères Grolleysannes, Chers Grolleysans,

Après une année riche en émotions et manifestations, grâce à notre 60ème anniversaire, c'est sous le signe du renouveau que nous avons débuté la saison 2013/2014. Tant au niveau des objectifs que des manifestations, mais également avec le comité. Malgré le remplacement des membres sortants, notre comité n'a pour l'heure, toujours pas de président. (Avis aux amateurs !)

Grâce à nos juniors, actives et actifs, notre club peut compter sur plus de 100 passionnés de football pour nous faire vivre des moments inoubliables sur et en dehors du terrain. Cependant nous sommes toujours à la recherche de joueurs pour nos équipes juniors et de joueuses pour notre équipe féminine.

Notre souper de soutien annuel aura lieu le **samedi 5 avril 2014**, nous espérons vous y retrouver nombreux. Avant cela, nous aurons le plaisir de vous accueillir, du 28 février 2014 au 04 mars 2014, au carnaval des bolzes à fribourg.

Pour le comité du FC Grolley

Sonia Dupont
Secrétaire



Futnet-Club Grolley

Fondé en 1994

es Thürlings 58, CH 1772 Grolley

Futnet-Club Grolley, un réservoir de Champions

Fondé en 1994, le Futnet-Club Grolley fêtera ses 20 ans l'année prochaine. Formé de six équipes d'actifs, une équipe féminine et plusieurs équipes juniors, nous sommes l'un des clubs les plus importants de Suisse.

Durant toutes ces années, notre club fut auréolé de nombreux titres nationaux, dont le dernier en date fut celui de la saison 2012-2013. Notre équipe féminine a réussi l'exploit de conserver son titre gagné l'année précédente. Cette équipe est composée de Lisa Dupont, Karine Hämmerli, Violaine Page et Linda Corbino.

Notre équipe masculine de LN n'est pas en reste, après avoir été championne suisse durant la saison 2011-2012, elle a obtenu un titre de vice-champion cette année. Cette équipe est composée de Baptiste Jaquet, Jonathan Gisler et Adrien Repond.

Dans la catégorie junior M15, une équipe a aussi obtenu un titre de vice-champion. Elle se compose de Malcom Martinez, Julien Sciboz, Michael Brülhart et Adrian Sahitaj.

Autre fierté de notre club, un grand nombre de nos joueurs ont fait partie des cadres Nationaux de Futnet. A ce jour, Baptiste Jaquet, Jonathan Gisler et Adrien Repond ont intégré l'équipe Suisse. Lisa Dupont du haut de ses 16 ans participera début novembre aux Championnats d'Europe des actifs en Slovaquie.

Ce sport vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus ou simplement nous soutenir, prenez contact avec notre président Jean-Daniel Dupont (079 304 31 02). Il se fera un plaisir de vous renseigner.

Information importante :

Notre club organise un grand tournoi populaire à la salle de gym de Belfaux le samedi 21.12.2013. Les inscriptions peuvent se faire au 079 304 31 02.

Vive le Futnet



Les produits indiqués proviennent de forêts gérées de manière exemplaire et sont certifiés



La marque de la gestion forestière responsable

Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Commande de bois de feu

A retourner par courrier ou fax ou courriel à :

Corporation forestière La Sonnaz
Route de Grangeneuve 19
1725 Posieux
Fax : 026/305.56.54
Courriel : bertrand.zamofing@fr.ch

Nom : Prénom :

Rue : Localité :

Téléphone privé : Téléphone mobile :

Essences feuillus : hêtre érable frêne chêne cerisier

Essences résineuses : épicéa sapin pin

QUANTITÉ	LONGUEUR	ASSORTIMENT PRIS EN FORÊT	PRIX PAR STÈRE	TOTAL FR.
Stères	1 m'	Bois de feu feuillus vert en quartier	92.--	
Stères	33 cm	Bois de feu feuillus vert en quartier	119.--	
Stères	4 à 6 m	Bois de feu feuillus long min. 3 stères	50.--	
Stères	4 à 6m	Bois de feu rés. Long min. 3 stères	40.--	
Stères	1 m	Bois de feu feuillu sec. Stock limité	108.--	
Stères	33 cm	Bois de feu feuillu sec. Stock limité	130.--	
Pièce	80 cm	Feu Finlandais (bûches finlandaises)	18. --	
Pièce	Carton	Carton de bûchettes allumage	15.--	
Total valeur du bois TVA 8% incluse				

FORFAIT POUR LIVRAISON À DOMICILE DE BOIS DE FEU		
Quantité commandée	Prix en Frs. Par livraison	Total livraison
1 stère	54.--	
2 stères	65.--	
3 stères	76.--	
4 stères	87.--	
5 stères	98.--	
6 stères	108.--	
7 stères	119.--	
8 stères	130.--	
9 stères	141.--	
10 stères et plus	Livraison par camion	Facturé en régie

Total valeur bois et forfait pour livraison à domicile TVA 8 % incluse	Frs.
---	-------------

Commandé le :

(Obligatoire)

Lieu date : Signature :

Livré le :

(Obligatoire)

Lieu date : Signature :

Les commandes peuvent se faire en tout temps.

Délai de livraison : environs 4 semaines à daté de votre commande selon disponibilité de notre stock..

Conditions de livraison :

Le bois sera déchargé en vrac au bord de la route d'accès;

Le bois pourra être livré par camion

pour toutes autres demandes, la livraison sera facturée à l'heure

les livraisons à domicile se font uniquement sur territoire des communes partenaires de la corporation

Conditions de paiement :

Net à 30 jours

Les produits indiqués proviennent de forêts gérées de manière exemplaire et sont certifiés.



Association Lire et Ecrire



COURS DE FRANÇAIS ÉCRIT

Apprentissage et perfectionnement de la lecture et de l'écriture pour personnes qui parlent le français et qui sont peu formées

Ces cours s'adressent aux personnes :

- ♦ qui savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ♦ qui savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte compréhensible

D'autres cours intensifs sont réservés aux personnes :

- ♦ qui parlent déjà le français
- ♦ qui n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années
- ♦ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement). Les cours peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2014 SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

Sur rendez-vous uniquement,
au 026/347.39.69 du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30
(les consultations ont lieu l'après-midi)

Avry-sur-Matran, Ecole primaire, salle de logopédie, rez-inférieur, **le 1^{er} vendredi du mois** :
3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août (2^{ème}), 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Belfaux, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois** :
16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai, 17 juillet, 21 août, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre.

Corminboeuf, Ecole, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois** : 7 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 2 décembre.

Grolley, Cure, rez-de-chaussée, **le 2^{ème} jeudi du mois** : 9 janvier, 13 février, 13 mars, 10 avril, 8 mai, 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

Lentigny, Bâtiment communal, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mercredi du mois** : 15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin, 16 juillet, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 19 novembre, 17 décembre.

Le Mouret, salle de logopédie, sous la halle de gym, **le 4^{ème} mardi du mois** : 28 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai, 24 juin, 22 juillet, 26 août, 23 septembre, 28 octobre, 25 novembre.

Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} mercredi du mois** : 22 janvier, 26 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 26 novembre.

Pour les consultations à Farvagny et à Rossens, veuillez prendre rendez-vous auprès de notre service de puériculture de la Gruyère au no. 026/919.00.13 du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 !

Farvagny, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mardi du mois** :
7 janvier, 4 février, 4 mars, 1^{er} avril, 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

Rossens, Halle polyvalente, salle de réunion, sous-sol, **le 2^{ème} mercredi du mois** : 8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre.

Sous réserve de modification



